

BRIEL IMMOBILIER

TARIFICATION DES PRESTATIONS PARTICULIERES T.T.C. au 01/12/2017

L'€uro est la monnaie contractuelle - Les honoraires s'entendent TTC au taux en vigueur à la date de l'acte

LOCATION & GERANCE D'APPARTEMENTS / VILLAS / GARAGES ET LOCAUX COMMERCIAUX

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR

1 – Administration et de frais de Gérance

• Honoraires de gestion Local à usage d'habitation principale, à usage professionnel ou commercial (en % des encaissements)	
-Pack Access (règlement trimestriel et décompte trimestriel).....	5 %
-Pack Gold (règlement mensuel et consultation des comptes 24h/24h).....	8,50 %
• Honoraires Garantie Loyers/Charges et Frais Contentieux locaux d'habitation, mixtes, professionnels GLL.....	3,50 %
• Honoraires Garantie Loyers/Charges et Frais Contentieux locaux commerciaux, artisanaux, industriels.....	3,50 %
• Honoraires de fin de gérance : -Pour le premier lot.....	155 €
-Pour chaque lot supplémentaire.....	50 €
• Honoraires assurance MULTIRIS CNO-PNO par lot/an.....	20 €
• Estimation locative (pour dossier de prêt/donation/succession).....	500 €
• Déclaration de Sinistre (Dégât des eaux, Dommage Ouvrage).....	GRATUIT
• Notifications (congés donnés aux locataires).....	GRATUIT
• Aide préparatoire à l'établissement de la déclaration des revenus fonciers.....	GRATUIT
• Forfait pour frais Administratifs.....	GRATUIT

2 – Direction des travaux non liés à la gestion courante de l'entretien du lot (ex : pose clim, changement fenêtres ou volets, pose de garde-corps)

• Suivi des travaux	- sur la tranche de 1 € à 1.500 € (en % du montant des travaux)	4 %
	- sur la tranche au-delà de 1.500 €	2 %
• Représentation auprès des experts ou du Syndic		suivant vacation
• Étude, consultations, suivi d'expertises, établissement de devis,		GRATUIT

3 – Baux d'habitations vides ou meublées / baux de droit commun

• honoraires de recherche du locataire, d'entremise et de négociation : 1,25% HT (plus TVA) du loyer annuel hors charges, soit : € TTC	
• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones très tendues :	12€/m ² hab
• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones tendues* :	10€/m ² hab
• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sur le reste du territoire :	8€/m ² hab
• honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :	3€/m ² hab
• Renouvellement du Bail, à la charge par moitié entre le propriétaire et le locataire	165 €
• État des lieux de sortie	120 €

4 – Vacances, l'Heure ouvrable

- Le Gérant ou Le Responsable	84 €
- Comptables ou Assistante gestion des travaux	48 €
- Secrétariat	36 €

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Baux d'habitations vides ou meublées / baux de droit commun

• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones très tendues :	12€/m ² hab
• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail en zones tendues* :	10€/m ² hab
• honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail sur le reste du territoire :	8€/m ² hab
• honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :	3€/m ² TTC
• Remise du dossier à l'huissier	40 €
• Renouvellement du Bail, à la charge par moitié entre le propriétaire et le locataire	165 €
• Chèques ou prélèvement impayés	GRATUIT
• Relance attestation Multirisque Habitation	GRATUIT
• Envoi de la quittance sur demande par mail ou courrier	GRATUIT

*Zones tendues dans le var :

83 Les Arcs 83 Draguignan 83 Flayosc 83 La Motte 83 Le Muy 83 Trans-en-Provence 83 Vidauban 83 Fréjus 83 Puget-sur-Argens	83 Saint-Raphaël 83 Bandol 83 Le Beausset 83 Belgentier 83 La Cadière-d'Azur 83 Carqueiranne 83 Le Castellet 83 La Crau 83 Cuers 83 Evenos	83 La Farède 83 La Garde 83 Hyères 83 OllioulesFNAIM Août 2014 83 Le Pradet 83 Le Revest-les-Eaux 83 Saint-Cyr-sur-Mer 83 Sanary-sur-Mer 83 La Seyne-sur-Mer 83 Six-Fours-les-Plages	83 Solliès-Pont 83 Solliès-Toucas 83 Solliès-Ville 83 Toulon 83 La Valette-du-Var 83 Saint-Mandrier-sur-Mer
---	--	--	--

TRANSACTION IMMOBILIERE

Mandats de vente :

Mandat simple, en % du prix net vendeur, à la charge du vendeur	5%
Mandat réussite et exclusif, en pourcentage du prix de vente, à la charge du vendeur	7%
Minimum perçu propriétés bâties	8.000 € TTC
Minimum perçu terrains	10.000€ TTC
Minimum perçu en mandat réussite et exclusif	10.000€ TTC
Mandats de présentation et de négociation, à la charge de l'acquéreur	
Mandat réussite et exclusif, en pourcentage du prix de vente, à la charge de l'acquéreur	7%
Minimum perçu propriétés bâties	8.000 € TTC
Minimum perçu terrains	10.000€ TTC
Mandat de négociation d'un bien faisant déjà l'objet d'un mandat de vente, à la charge de l'acquéreur	5.000 € TTC
Estimations écrites (dossier de prêt / donation / succession / divorces), à la charge du demandeur	500 € TTC

Le mandataire peut être amené à commercialiser les mandats d'autres confrères ayant des barèmes différents.

Dans ce cas, c'est le barème du confrère qui s'applique.